

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-001932

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4165 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : OUDHIRI MOHAMMED ND 79121

Date de naissance : 10.08.1973

Adresse : 23 Ibn Khatib Arsat leKbiraff 10

Navarif Casablanca

Tél. : 0661439283 Total des frais engagés : 308.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14.03.2024

Nom et prénom du malade : OUDHIRI MOHAMMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

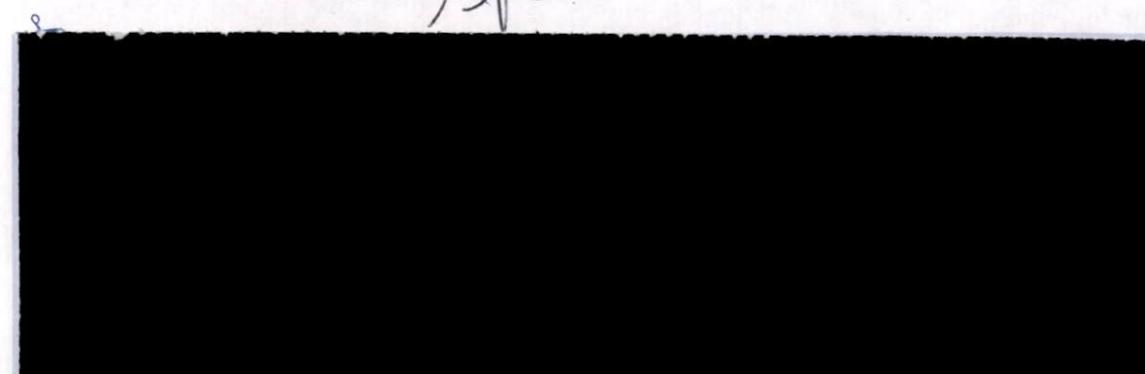
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 15 MAR. 2024

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16.03.2024

Signature de l'adhérent(e) : M



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/03/24	S de	général		DR. D. SETIADI

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie SIDI SOU M. HASNAOUI Asma 171, Rue Boukraâ, Casablanca Tel. : 0522 27 02 96 0920152976	14/03/24	308,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la professio

Chapitre 11, 11.3. Spécifique, Résumé de la p. 333-334

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed SETTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille

Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد السطي

أخصائي في أمراض القلب والشرايين

خرج كلية الطب ببلد

طبيب سابق بمستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

Dr. SETTI
Cardiologue
Spécialiste en maladies cardio-vasculaires
et hypertension artérielle primaire (maladie de la pression artérielle)

154,10 - 31/2024

Dr. ouaouiri. 930

154,10

154,10 x 2
308,20

Pharmacie 171 Casablanca
Mme HASNAOUI Asma
171, Rue Boukraâ. Casablanca
Tél. : 0522 21 02 95
Patente : 353074

LOT: 230074
PER: 01/2020
PPV: 154,10 DH

Pharmacie ALL CLICHE Zohry Khalef
Pharmacie les Arênes
5, Rue Jdid Eddine Scoufi
Quartier Racine
Casablanca 2824 - Casablanca
Dr. Ahmed SETTI
Cardiologue

Rés. Jasmin Jousaam 171, Rue Boukraâ - 1er étage
(Rue de la Foire Internationale A côté des portes du Maroc)
Casablanca - Tél. : 0522 21 02 95

1er étage - Casablanca - Maroc (Rue de la Foire Internationale - A côté de l'Hôpital My Youssef)

- Urgences : 06 61 14 32 01 - E-mail : cardiosetti@yahoo.fr